

Avis pour le Programme National de Réforme de la Belgique dans le cadre de la stratégie EU2020

- D'initiative
 - Préparé par le groupe de travail *Stratégies de développement durable*
 - Approuvé par l'assemblée générale du 27 octobre 2010 (voir annexe 1)
 - La langue originale de ce texte est le néerlandais
-

Contexte

Le 11 octobre 2010, le cabinet du Premier ministre a organisé une concertation avec le CFDD, le CCE, le CNT, les partenaires sociaux et la société civile sur le Programme national de réforme, que notre pays doit soumettre dans le cadre de la Stratégie EU2020.

Le CFDD a présenté un apport commun à cette concertation, et cette note en dix points est soumise en tant qu' « avis pour le Programme national de réforme de la Belgique dans le cadre de la Stratégie EU2020 » à l'Assemblée Générale du CFDD du 27 octobre 2010. Le CFDD a émis déjà auparavant des avis sur le Programme national de réforme belge et ses rapports de progrès : voir à cet égard l' « Avis relatif au Programme national de réforme pour la transposition des "Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008" », l'« Avis relatif au rapport d'avancement sur la Stratégie de Lisbonne – Mise en oeuvre du programme national de réforme de la Belgique », et l' « Avis relatif au rapport d'avancement 2007 sur la Stratégie de Lisbonne - Mise en oeuvre du Programme national de Réforme de la Belgique ».

Contenu de l'avis

1. Le CFDD estime qu'en comparaison avec la stratégie de Lisbonne, l'EU2020 a pour ambition d'être une stratégie plus transversale, intégrant d'une certaine manière également les dimensions sociale et environnementale. Le conseil apprécie que la stratégie vise une croissance intelligente, durable et inclusive, ce qui peut contribuer à un développement durable de notre société.
2. Cependant, la stratégie EU2020 et le programme national de réforme seront associés aux programmes du pacte de stabilité et de croissance, dans la perspective de préserver des finances publiques saines et de limiter la dette de l'état.
3. De manière générale, une approche politique intégrée des questions sociales, économique-financières et environnementales est nécessaire pour éviter les incohérences. Dans cette optique, le CFDD estime qu'il est essentiel de clarifier également les liens entre la stratégie EU2020 en tant que vision à court et moyen termes et la stratégie européenne pour le développement durable (EUSDS) en tant que vision à long terme. Le conseil rappelle que le développement durable est inscrit dans le Traité de Lisbonne comme étant un principe politique directeur (art. 3.3).



4. En la couplant à la stratégie pour le développement durable, il est possible d'éviter que la stratégie EU2020 soit contradictoire avec certains thèmes qui n'en font pas partie, tels que la biodiversité ; on peut même examiner si ces thèmes ne créent pas des opportunités en vue d'une croissance intelligente, durable et inclusive.
5. Dans ce même contexte, le CFDD demande également de considérer la dimension internationale. Outre le fait d'être vigilant quant à notre propre position concurrentielle internationale, il convient d'analyser de quelle manière une croissance intelligente, durable et inclusive peut contribuer à la diminution de la pauvreté dans le monde et au développement durable dans le Sud (transfert des connaissances et des technologies...). Si nous ne prenons pas la dimension Nord-Sud en considération et ne procédons pas aux investissements nécessaires dans les pays du Sud, notamment pour leur permettre de faire face au changement climatique, nous risquons de compromettre nos propres efforts.
6. C'est à raison que la stratégie EU2020 affirme que l'emploi est une priorité absolue au sein de l'UE. À ce propos, il convient non seulement de prêter attention à l'aspect quantitatif, mais également à la qualité des emplois (le CFDD renvoie à ce propos aux travaux du CNT et du CCE qui ont été réalisés dans ce même cadre). Dans plusieurs avis, le CFDD a attiré l'attention sur le fait qu'un « verdissement » de l'économie peut créer de nombreux « emplois verts ». Dans ce cadre, l'administration publique doit davantage faire appel au système du tiers-investisseur, afin de créer d'une part de nouveaux emplois et d'autre part de promouvoir l'efficacité énergétique et d'augmenter la part de l'énergie renouvelable.
7. Le CFDD soutient les initiatives prises dans le cadre de la stratégie EU2020 sur le plan de l'innovation, et les efforts prévus à ce propos en vue d'encourager les investissements en termes de recherche et de développement, de rehausser le niveau de l'éducation et de la formation et de promouvoir l'esprit d'entreprise. Le conseil estime que de tels efforts peuvent également contribuer à la réalisation d'autres objectifs, tels qu'une plus grande efficacité énergétique des processus de production, des bâtiments et des transports et une croissance de la part de l'énergie renouvelable dans notre production énergétique. Ceci permettra ensuite de réduire notre dépendance économique, de contribuer à la politique climatique et de réaliser les objectifs sociaux. Outre l'efficacité énergétique, l'innovation peut également promouvoir l'efficacité matérielle de notre économie, ce qui est en même temps l'une des initiatives « phares » définie dans le cadre de la stratégie EU2020 (« utilisation efficace des ressources »), pour laquelle notre pays doit s'engager dans le cadre du PNR. En effet, une économie non seulement efficace en énergie, mais également efficace en ressources, est cruciale afin d'éviter les crises et une politique soutenue par des indicateurs à ce niveau est par conséquent indispensable.
8. Le CFDD apprécie que la lutte contre la pauvreté, un des éléments de la politique sociale dans l'UE, soit l'un des 5 objectifs de la stratégie EU2020. Il est important de disposer également sur ce plan de bons indicateurs afin d'orienter la politique. Le CFDD estime qu'il serait utile au moment de l'interprétation de la stratégie, de faire usage de la définition de la pauvreté selon le Seuil européen de pauvreté (égal à 60% du revenu médian national), d'un indicateur du taux d'emploi et du coefficient Gini, lequel reflète tant l'inégalité des revenus que le fossé entre les revenus. En outre, un espace est nécessaire pour de nouveaux indicateurs, lesquels permettent d'avoir une meilleure image du caractère multidimensionnel de la pauvreté.
9. Le CFDD souligne l'importance d'une évaluation de l'incidence (*impact assessment*) en tant qu'instrument afin d'évaluer les aspects internationaux, sociaux, économiques, écologiques, à court et à long terme, d'une problématique politique et de prendre des décisions intégrées. Par conséquent, cet instrument doit occuper une place centrale dans le processus de la stratégie EU2020, ainsi que dans le PNR. Il convient de mentionner à ce propos la procédure d'évaluation de l'incidence des décisions sur le développement durable (EIDDD), lancée lors de la législature précédente.
10. Finalement, le CFDD souligne l'importance de la gouvernance lors de l'élaboration du PNR. Il est nécessaire que les décideurs politiques et les administrations de l'ensemble des

départements concernés (fédéraux et régionaux) se renforcent mutuellement, lors de la conception et de l'exécution du PNR. Afin de créer une assise sociétale auprès du public en faveur de cette stratégie, il est tout aussi essentiel d'impliquer l'ensemble des parties prenantes. Par conséquent, le CFDD apprécie l'initiative de concertation organisée le 11 octobre 2010 par le Premier Ministre, et est également disposé à contribuer à l'avenir à ce processus, sous la forme appropriée.

ANNEXE 1. Membres de l'Assemblée générale ayant droit de vote qui ont participé au vote pour cet avis

- les 4 président et vice-présidents:

T. Rombouts, I. Callens, *J. Turf*, A. Panneels

- 3 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la protection de l'environnement:

J. Miller (IEW), R. de Schaetzen (Natagora), *S. Van Dijck (BBL)*

- 4 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la coopération au développement:

J. Dalemans (Broederlijk Delen), B. Gloire (oxfam), *Gert Vandermosten (VODO)*, *Nicolas Van Nuffel* (CNCD)

- 1 des 2 représentants des organisations non-gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs:

C. Rousseau (Test Achat)

- 4 des 6 représentants des organisations des travailleurs:

D. Van Oudenhoven (CGSLB), *S. Storme* (FGTB), *Anne De Vlaminck (ACV-CSC)*, Daniel Van Daele (FGTB)

- 5 des 6 représentants des organisations des employeurs:

I. Chaput (Essenscia), A. Deplae (UCM), A. Nachtergaele (FEVIA), M.-L. Semaille (FWA), P. Vanden Abeele (Unizo)

- 3 des 6 représentants des milieux scientifiques:

M. Carnol (ULiège), L. Helsen (KUL), E. Zaccai (ULB)

Total: 24 des 38 membres ayant voix délibérative

Remarque: les noms des personnes qui ne sont pas encore nommées en tant que membres du conseil sont notés en italique.

ANNEXE 2. Réunion de préparation de cet avis

Le groupe de travail Stratégies s'est réuni les 27 mai et 17 juin 2010 pour préparer cet avis. Le 24 juin 2010, une audition a eu lieu à ce sujet.



Personnes ayant collaboré à la préparation de cet avis :

Président

- Jan TURF (BBL)

Membres avec voix délibérative et leurs représentants

- Antoinette BROUYAUX (Assoc 21)
- Marie CORS (IEW)
- Arnaud DEPLAE (UCM)
- Anne DE VLAMINCK (CSC)
- Jacqueline MILLER (IEW)
- Leo SLEUWAEGEN (KUL/Ugent)
- Geert VANCRONENBURG (VBO)
- Gert VANDERMOSTEN (VODO)
- Diana VAN OUDENHOVEN (CGSLB)
- Geert VANCRONENBURG (VBO)
- Lars VANDEKEYBUS (ABVV)
- Anaïs DEVILLE (CRIOC)
- Jan VANDERMOSTEN (WWF)

Observateurs

- Michèle PANS (CRB)

Experts

- Hans NAUDTS
- Aart GEENS (cabinet du Premier ministre)

Secrétariat

- Jan DE SMEDT
- Koen MOERMAN